



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Hauts-de-Seine

Question écrite n° 5144

Texte de la question

M Jacques Brunhes attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions de scolarisation dans l'école maternelle et primaire Anatole-France, à Gennevilliers. Dans une ville comme Gennevilliers, où 48 p 100 des ménages fiscaux ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu parce que leurs ressources sont trop modestes, les difficultés économiques et sociales vécues par les familles ont un retentissement direct sur la réussite scolaire des enfants. Des mesures particulières doivent donc y être prises pour combattre l'échec scolaire. Or, depuis huit ans, l'école primaire Anatole-France, qui accueille 70 p 100 d'enfants appartenant à quatorze nationalités différentes, accuse une augmentation de ses effectifs moyens d'élèves par classe. Une telle situation remet en cause l'importance des efforts fournis par les équipes pédagogiques, les différents partenaires de l'école, pour combattre l'échec scolaire dans ce quartier. Au moment où le Gouvernement déclare dans ses objectifs prioritaires l'éducation nationale, cette école voit ses conditions d'enseignement se dégrader par rapport à la rentrée 1987-1988. Depuis la rentrée, parents et enseignants, avec le soutien de la municipalité, occupent l'école et développent de multiples actions pour que soit réaffecté le poste d'enseignant supplémentaire, attribué en 1982 et supprimé cette année à l'école primaire. Dans les sections maternelles de l'école Anatole-France de nombreux enfants de deux et trois ans sont sur des listes d'attente, alors que chacun reconnaît l'importance de la scolarisation en maternelle pour la réussite scolaire future de l'enfant. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour réaffecter le poste supprimé à l'école primaire Anatole-France, pour permettre l'accueil, dans de bonnes conditions, des enfants à l'école maternelle et s'il envisage de reconnaître l'école Anatole-France comme zone d'éducation prioritaire au regard de la situation particulière du quartier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'école Anatole-France bénéficiait en effet, l'an dernier, de l'apport d'un poste qui avait été affecté provisoirement à cet établissement. Ce poste n'a pas été maintenu compte tenu des priorités départementales. En revanche, la directrice de cette école à neuf classes bénéficie, cette année, d'une décharge de service complète, ce qui est important et améliore considérablement les conditions d'enseignement. Ces mesures ont été prises par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation, qui élabore le projet de rentrée en fonction des moyens dont il dispose. C'est donc l'inspecteur d'académie des Hauts-de-Seine, auquel le texte de la question écrite est transmis, qui donnera à M Jacques Brunhes toutes explications utiles sur les mesures qu'il a été amené à prendre, notamment sur le classement en zone d'éducation prioritaire qui relève également de sa responsabilité. En ce qui concerne la préscolarisation, on observe que les enfants de trois ans sont scolarisés sans entraîner de surcharge excessive, sauf dans les écoles de certaines communes des Hauts-de-Seine où les directrices ont maintenu la limitation de l'accueil à vingt-cinq élèves. Quant à la scolarisation des enfants de deux ans, elle constitue un objectif important qui ne doit cependant pas faire oublier d'autres priorités fondamentales comme celles qui visent à créer l'environnement qualitatif nécessaire à la réussite des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5144

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199